

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-8-15

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - ALSACE HABITAT WASSELONNE V ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par Alsace Habitat pour l'opération de réhabilitation de logements situés à Wasselonne et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 4 décembre 2020 entre le Département du Bas-Rhin et Alsace Habitat pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

Alsace Habitat sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 356 000 € contracté auprès de la Banque des Territoires (ex Caisse des Dépôts et Consignations) et constitué de deux Lignes du Prêt PAM (prêt amélioration) de 308 000 € et de 1 048 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 18 logements situés 3D - 3E rue Berlioz à Wasselonne (opération Wasselonne V).

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Décider d'accorder la garantie d'emprunt à Alsace Habitat à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 356 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation de 18 logements situés 3D - 3E rue Berlioz à Wasselonne (opération Wasselonne V) et souscrit auprès de Banque des Territoires selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- Approuver les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- M'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY